AUBERGENVILLE

Tri des biodéchets



Les habitants seront-ils obligés de trier leurs déchets alimentaires à partir du 1er janvier 2024 ?

NON. Les particuliers n'auront pas l'obligation de trier leurs biodéchets au 1er janvier 2024. La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) demande que soit donnée la possibilité à tous les producteurs de déchets alimentaires - particuliers en habitat individuel ou collectif, entreprises, restaurateurs, administrations - de trier à la source leurs biodéchets, sans contrainte pour ceux-ci.

Il incombe aux collectivités ayant pour compétence la gestion des déchets d'étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les biodéchets à la source et s'assurer que ceux-ci pourront être valorisés et non mis en décharge.

Qu’est-ce qu’un biodéchet ?

Un biodéchet est un déchet composé de matière organiques issues de ressources naturelles végétales ou animales.

Il a la capacité de « pourrir », c’est pourquoi on l’appelle également putrescible ou fermentescible.

Il existe 2 formes de biodéchets :

- les déchets alimentaires : épluchures, restes de repas ou de préparation de repas, produits périmés non consommés…
- les déchets végétaux : tailles de haie, tonte de gazon, feuilles mortes, ligneux issus de l’élagage …

Pourquoi trier ses biodéchets ?

Car ils sont une ressource ! Selon le type de traitement, compostage ou méthanisation, ils peuvent soit contribuer au maintien de la fertilité des sols ou permettre la fabrication de gaz renouvelable !

Ainsi le tri à la source des biodéchets présente un triple avantage :

- L’amélioration du bilan carbone grâce une réduction du stockage et de la combustion des déchets ;
- La production du biogaz pour un usage local ou pour le réseau de gaz naturel ;
- L’amélioration de la qualité des sols, grâce à l’usage de cet engrais organique pour votre potager !

À ce jour, une large partie des biodéchets est encore incinérée et enfouie. Ces modes de traitements conduisent à des pollutions diverses et à un gaspillage de ressources.

Quelles sont les solutions proposées par GPS&O ?

Actuellement, GPS&O développe déjà des solutions de gestion de proximité pour favoriser, quand cela est possible, le tri des biodéchets (hors déchets d'origine animale) :

Distribution de composteurs individuels : composter constitue une excellente solution pour régler, dans un même effort, le tri à la source des biodéchets et leur traitement. C'est pourquoi, GPS&O a intensifié en 2023 ses opérations de vente de composteurs à prix réduit avec la distribution de près de 2000 unités. À partir de 2024, l'offre sera multipliée par trois avec 6000 composteurs. Afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, ces campagnes de distribution sont couplées à une initiation gratuite au compostage par un conseiller et la remise d'un guide des bonnes pratiques et d'un bio seau.

Mise en place de composteurs partagés : cette solution s'adresse à l'habitat collectif. Les usagers ont accès en pied d'immeuble à des composteurs. La Communauté urbaine accompagne les copropriétaires / bailleurs et usagers pour la mise en place et le suivi. En 2023, 16 nouveaux sites de compostage partagé ont été mis en service, portant à 96 le total de ces dispositifs sur le territoire de la CU.

Opération de broyage itinérante des végétaux : depuis l'automne 2021, Grand Paris Seine & Oise organise, conjointement avec plusieurs communes du territoire, des opérations de broyage des déchets végétaux. Objectif : transformer les déchets en ressource, car le broyat peut être utilisé pour le paillage, permettant entre autres de lutter contre les sécheresses.

Cette pratique permet également la réduction des déchets végétaux.

Accueil des déchets végétaux dans 10 déchèteries du territoire.

Pour compléter le dispositif existant, GPS&O prévoit de conduire une étude à l'échelle du territoire pour :

- Identifier les solutions les plus performantes adaptées aux différentes typologies d'habitats (habitats individuels, collectifs ou mixtes) et les expérimenter.

- Adopter une stratégie globale de gestion des biodéchets.

Documents

Guide du compostage